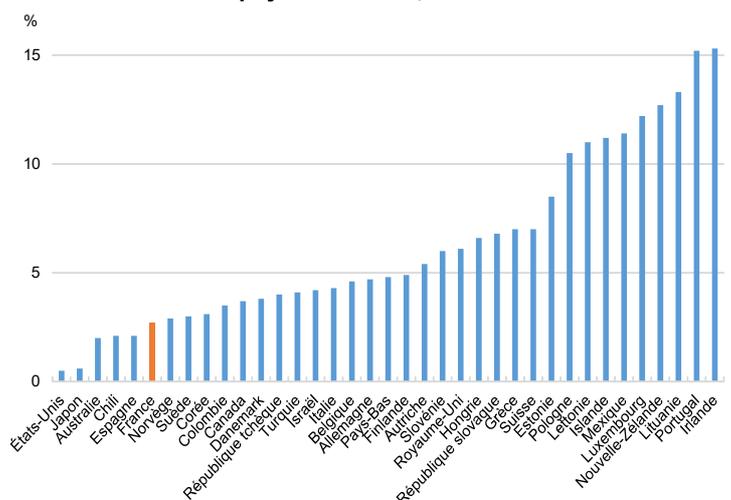


De la France vers le monde : que révèle l'augmentation de l'émigration française ?

Marie-Apolline BARBARA, Jean-Christophe DUMONT (OCDE), Gilles SPIELVOGEL (OCDE)

- Si les données récentes confirment la tendance d'une hausse des départs de Français vers l'étranger depuis une quinzaine d'années, les taux d'émigration observés pour la France demeurent parmi les plus faibles de l'OCDE. L'émigration française se fait pour 85 % vers d'autres pays de l'OCDE, les États-Unis, l'Espagne, la Belgique et le Royaume-Uni concentrant en effet près de la moitié de ces expatriés.
- Les tranches d'âge actif sont par ailleurs surreprésentées parmi les émigrés français, au détriment des couches plus jeunes et plus âgées de la population. Certains pays de destination se distinguent cependant par une plus forte présence de jeunes immigrés, comme l'Irlande, qui comptait 21 % d'expatriés français âgés de 15 à 24 ans en 2015-2016, ou le Royaume-Uni (19 %). À cet égard, bien que le phénomène reste relativement faible en comparaison internationale, la mobilité des étudiants français a progressé sur la période récente, essentiellement au profit de destinations géographiquement et culturellement proches (Europe, pays francophones).
- Les émigrés sont en moyenne plus éduqués que les natifs restés en France, et l'écart entre les niveaux d'éducation de ces deux populations s'est accentué au cours des quinze dernières années. Au total 6 % des personnes nées en France et diplômées du supérieur résidaient en 2015-2016 dans un autre pays de l'OCDE, contre 2 % pour les personnes les moins éduquées. Parmi les émigrés nés en France, les diplômés du supérieur sont particulièrement surreprésentés dans quelques pays de résidence, notamment aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni. Dans l'ensemble cependant les taux d'émigration de ces Français qualifiés restent modestes, en particulier par rapport à certains pays européens comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou le Portugal.

Taux d'émigration de la population âgée de 15 ans et plus vers les pays de l'OCDE, 2015-2016



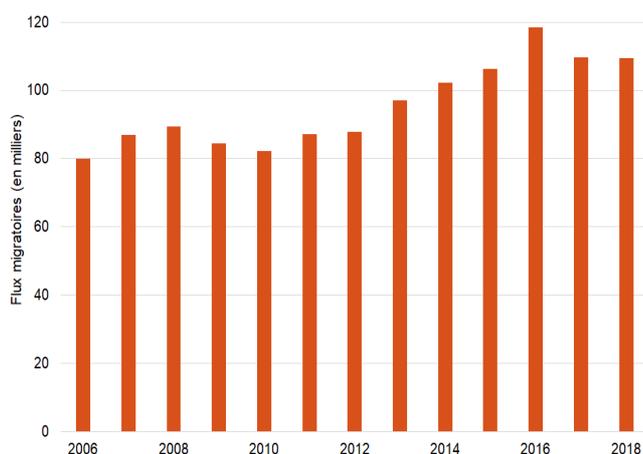
Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Note : Les taux d'émigration sont calculés comme le ratio entre le nombre d'émigrés nés dans chaque pays et résidant dans les autres pays de l'OCDE et le nombre total de personnes nées dans le pays (émigrés et natifs restés dans leur pays de naissance).

1. Tendances récentes de l'émigration depuis la France¹

Selon les statistiques de l'OCDE publiées chaque année dans les *Perspectives des migrations internationales*², 109 000 Français ont émigré vers les autres pays membres de l'OCDE en 2018. Depuis 2014, ce chiffre oscille entre 100 000 et 120 000 départs par an, un niveau bien supérieur aux chiffres observés au milieu des années 2000 et antérieurement (Graphique 1).

Graphique 1 : Entrées de ressortissants français dans les autres pays de l'OCDE, 2006-2018



Source : OCDE, *International Migration Database*³.

Note : Les entrées de Français sont des titres de séjour émis par les pays d'accueil ou des entrées dans les registres de population.

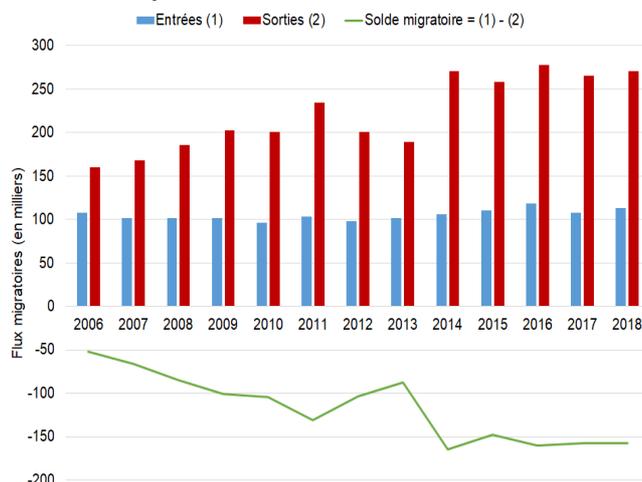
Les principaux pays de destination sont situés en Europe, l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne et la Belgique représentant chacun environ 10 % des départs en 2018. Viennent ensuite le Canada et le Japon, comptant pour environ 5 % des départs de Français en 2018, et un peu plus loin les États-Unis, pour près de 4 % des départs.

Ces statistiques donnent un premier aperçu de l'émigration française mais elles sont incomplètes à plusieurs égards (Encadré 1). Elles se réfèrent aux titres de séjour et ne comptabilisent donc pas systématiquement les enfants qui émigrent avec leur famille, elles ne couvrent pas tous les mouvements de

court terme, notamment au sein de l'Union européenne et elles ne concernent, en tout état de cause, que les pays de destination de l'OCDE.

Même si elles ne permettent pas d'identifier les pays de destination, les estimations effectuées par l'INSEE, portant sur les départs annuels depuis la France de personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger, complètent cette perspective. Ces données confirment la tendance à la hausse de l'émigration au cours de la période 2006-2018, avec une augmentation du nombre de départs annuels de 160 000 à 270 000, tous pays de destination confondus (Graphique 2). En 2018, ces flux sortants représentaient 0,4 % de la population des personnes résidant en France hors immigrés.

Graphique 2 : Flux migratoires annuels des non-immigrés depuis ou vers la France, 2006-2018



Source : INSEE, *Flux migratoires par catégorie de population*⁴.

Note : Personnes nées en France ou nées à l'étranger, résidant en France. Les chiffres de 2017 et 2018 sont provisoires.

Le solde migratoire annuel des personnes nées en France, calculé comme la différence entre les entrées et les sorties, est selon l'INSEE proche de -160 000 depuis 2014, et nettement plus important qu'il y a 10 ans.

(1) Ce *Trésor-Éco* a été préparé conjointement par Gilles Spielvogel et Jean-Christophe Dumont de l'OCDE et par Marie-Apolline Barbara de la Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Il présente les dernières tendances des migrations depuis la France vers les autres pays de l'OCDE, notamment grâce à une nouvelle mise à jour de la Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC). Il est publié parallèlement à la Note d'information sur les données migratoires n° 6 de l'OCDE.

(2) OCDE (2019), *International Migration Outlook 2019*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c3e35eec-en>

(3) <https://www.oecd.org/migration/keystat.htm>

(4) INSEE (2020), *Flux migratoires par catégorie de population*, www.insee.fr/fr/statistiques/4176348

Encadré 1 : Définitions et sources de données

La question de l'émigration peut être abordée au travers de différentes définitions, selon que l'on se réfère à la nationalité ou au pays de naissance des personnes ayant établi leur résidence dans un autre pays. En fonction de la définition retenue, différentes sources de données peuvent être mobilisées afin de quantifier le nombre d'émigrés.

Dans le cas de l'émigration française, les [registres consulaires](#) comptabilisent les ressortissants français résidant dans les différents pays du monde, s'ils ont fait la démarche de s'enregistrer. L'inscription dans le registre n'étant pas obligatoire et la radiation n'étant pas automatique, ces effectifs et leur répartition par pays ne sont pas nécessairement représentatifs de la présence réelle des Français à l'étranger.

Les registres consulaires couvrent potentiellement l'ensemble des personnes de nationalité française résidant à l'étranger indépendamment de leur lieu de naissance. Le critère de nationalité n'est toutefois pas forcément le plus pertinent pour mesurer l'émigration dans la mesure où des Français nés à l'étranger et n'ayant jamais résidé en France sont comptés comme émigrés.

Les flux migratoires de ressortissants français vers les pays de l'OCDE peuvent par ailleurs être appréhendés au travers des [registres de population](#), pour les pays qui en disposent, ou des [titres de séjour](#) délivrés aux Français qui s'y installent. Ces données sont collectées et compilées par l'OCDE dans la publication annuelle *Perspectives des migrations internationales*.

Les statistiques internationales sur les effectifs de population immigrée, publiées notamment par les Nations Unies et par l'OCDE, généralement sur la base des recensements de population effectués dans les pays de destination, reposent sur le critère du pays de naissance; il est donc logique de conserver cette même approche pour traiter de la question parallèle de l'émigration. Dans le cas de la France, le pays de naissance couvre la métropole et les départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Mayotte) mais pas les collectivités d'outre-mer. Les pays de destination excluent également les collectivités d'outre-mer.

Dans cette note, les « émigrés français »^a sont donc en général définis comme les individus nés en France et résidant dans un autre pays, en particulier pour les informations issues de la [Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE](#) (DIOC). Même si la plupart d'entre eux ont la nationalité française, ce n'est pas le cas de tous. En particulier ce n'est pas le cas de certains dont les parents avaient eux-mêmes immigré en France.

Les données d'émigration fondées sur le lieu de naissance peuvent être considérées comme un minima dans la mesure où elles ne permettent pas d'identifier l'expatriation des immigrés naturalisés français, ni celle des enfants nés à l'étranger de parents Français (donc nés Français) qui auraient émigré après un retour en France, par exemple pour y étudier ou avoir une première expérience professionnelle.

a. Dans cette note, les termes « émigrés » et « expatriés » sont employés indifféremment.

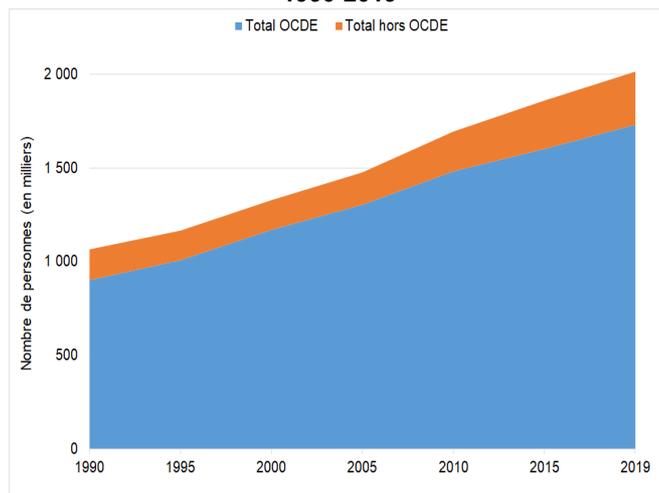
2. Évolution des effectifs de Français ou de personnes nées en France résidant à l'étranger

Les statistiques publiées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères indiquent que près de 1,8 million de Français étaient inscrits au registre consulaire à la fin 2019, contre un peu moins de 1,5 million il y a 10 ans.

Même si la source et la couverture sont fondamentalement différentes, ce chiffre diffère peu du chiffre des Nations Unies qui concerne les personnes nées en France et résidant dans l'ensemble des autres pays du monde.

En 2019, les Nations Unies comptabilisaient en effet environ deux millions de personnes nées en France vivant à l'étranger. Cet effectif a augmenté de 52 % au cours des 20 dernières années et a presque doublé (+89 %) en 40 ans (Graphique 3). À titre de comparaison, la croissance du nombre total de migrants dans le monde a été de 56 % depuis 2000 et de 78 % depuis 1990.

Graphique 3 : Nombre d'émigrés nés en France vivant dans un autre pays de l'OCDE ou dans le reste du monde, 1990-2019



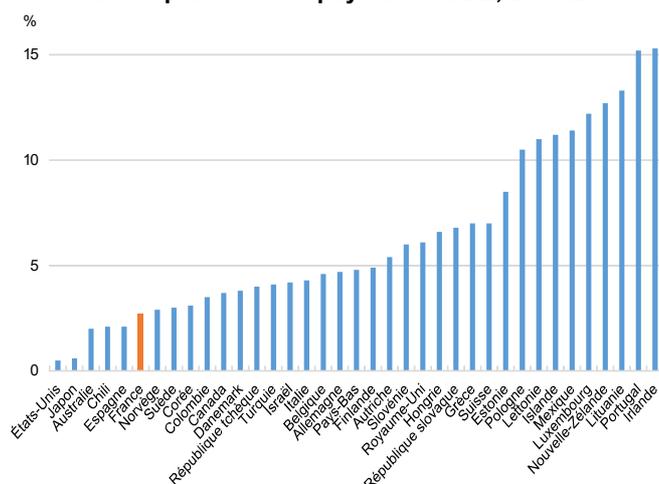
Source : United Nations, *International Migrant Stock*⁵.

3. Où vivent les émigrés nés en France résidant dans les autres pays de l'OCDE ?

En 2019, 85 % des émigrés nés en France étaient installés dans les pays de l'OCDE (1,73 million), dont plus de la moitié dans l'Union européenne et au Royaume Uni. En outre, parmi les émigrés nés en France, environ un sur six résidait en Amérique du nord, 8 % en Afrique, 5,5 % en Asie et 3,5 % en Amérique Latine et Caraïbes.

La [Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE \(DIOC\)](#)⁶ porte sur les pays de destination OCDE et sur la population âgée de 15 ans et plus exclusivement, mais permet des analyses plus détaillées par pays de destination selon le profil sociodémographique des émigrés en comparaison internationale.

Graphique 4 : Taux d'émigration de la population âgée de 15 ans et plus vers les pays de l'OCDE, 2015-2016



Source : OCDE, *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC*.

Note : Les taux d'émigration sont calculés comme le ratio entre le nombre d'émigrés nés dans chaque pays et résidant dans les autres pays de l'OCDE et le nombre total de personnes nées dans le pays (émigrés et natifs restés dans leur pays de naissance).

(5) United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019). *International Migrant Stock 2019* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019).

(6) OCDE (2020), *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et dans les pays non-OCDE: DIOC*, <https://www.oecd.org/fr/migrations/dioc.htm>.

Tableau 1 : Principaux pays de destination OCDE des émigrés de 15 ans et plus nés en France, 2000-2001 et 2015-2016

| | Effectif moyen 2000-2001 | Effectif moyen 2015-2016 | Variation relative 2000-2001 - 2015-2016 (%) | Variation absolue 2000-2001 - 2015-2016 |
|-------------|-----------------------------|-----------------------------|--|--|
| États-Unis | 188 600 | 213 500 | +13,2 | 24 900 |
| Belgique | 141 900 | 168 100 | +18,4 | 26 200 |
| Espagne | 150 300 | 166 000 | +10,5 | 15 700 |
| Royaume-Uni | 85 300 | 152 700 | +79,0 | 67 400 |
| Suisse | 93 900 | 147 400 | +57,0 | 53 500 |
| Canada | 75 600 | 132 300 | +75,1 | 56 700 |
| Italie | 125 500 | 110 700 | -11,8 | -14 800 |
| Allemagne | 55 200 | 109 000 | +97,4 | 53 800 |
| Portugal | 82 000 | 95 600 | +16,6 | 13 600 |
| Israël | 21 100 | 43 600 | +107,1 | 22 500 |

Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Selon ces données, en 2015-2016, 2,7 % des personnes nées en France résidaient dans un autre pays de l'OCDE (Graphique 4). Ce taux était de 2,2 % en 2000-2001 et de 2,4 % en 2005-2006 (Dumont *et al.* 2010 ; Widmaier et Dumont 2011 ; d'Aiglepierre *et al.* 2020)⁷. En dépit de cette augmentation, ce taux d'émigration reste l'un des plus faibles de l'OCDE. Il est inférieur de deux points au taux observé pour l'Allemagne, plus de deux fois plus faible que celui enregistré pour le Royaume-Uni ou la Suisse et jusqu'à six fois plus bas que les taux d'émigration du Portugal ou de l'Irlande.

On observe également une forte concentration de l'émigration française (Tableau 1). En 2015-2016, la plupart des émigrés nés en France résidant dans un autre pays de l'OCDE vivaient en Europe, notamment en Belgique, en Espagne et au Royaume Uni. À eux seuls, ces trois pays de destination accueilleraient près de la moitié des émigrés nés en France résidant en Europe et un tiers de l'émigration française dans les pays de l'OCDE. En Amérique du Nord, les États-Unis demeuraient la principale destination des émigrés nés en France, avec plus de 210 000 personnes en 2015-2016.

Entre 2000-2001 et 2015-2016, la population des

émigrés nés en France a augmenté très rapidement en Israël (+107 %), en Allemagne (+97 %), au Royaume-Uni (+79 %) et au Canada (+75 %), alors que la hausse a été plus modérée dans les trois principaux pays de destination : États-Unis (+13 %), Belgique (+18 %) et Espagne (+11 %). L'Italie est, parmi les principaux pays de destination, le seul où le nombre d'émigrés nés en France a baissé au cours de cette période (-12 %). En termes absolus, la plus forte augmentation revient au Royaume-Uni, où le nombre d'émigrés nés en France âgés de 15 ans et plus a augmenté de 67 000 (Encadré 2).

Parmi les émigrés nés en France résidant dans les autres pays de l'OCDE en 2015-2016, 22 % vivaient dans leur pays de destination depuis 5 ans ou moins, 11 % depuis 5 à 10 ans et deux-tiers depuis plus de 10 ans. Cette distribution diffère selon les pays : par exemple, la plupart des émigrés nés en France résidant en Italie, en Espagne et au Portugal ont une durée de séjour de plus de 10 ans, ce qui reflète l'ancienneté de cette émigration et son faible dynamisme au cours des dernières années. À l'inverse, près de la moitié de ceux résidant en Suisse y vit depuis moins de 5 ans, ce qui traduit la forte croissance récente de l'émigration vers ce pays, mais aussi sa dimension en partie temporaire.

(7) Dumont J.-C., Spielvogel G. et S. Widmaier (2011), « Les migrants internationaux dans les pays développés, émergents et en développement: Élargissement du profil », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 114, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5k9gshqskqlp-fr>.

Widmaier S. et J.-C. Dumont (2011), "Are Recent Immigrants Different? A New Profile of Immigrants in the OECD based on DIOC 2005/06", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 126, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5kg3ml17nps4-en>.
d'Aiglepierre R. *et al.* (2020), "A global profile of emigrants to OECD countries: Younger and more skilled migrants from more diverse countries", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 239, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0cb305d3-en>.

4. Qui sont les émigrés nés en France résidant dans les pays de l'OCDE ?

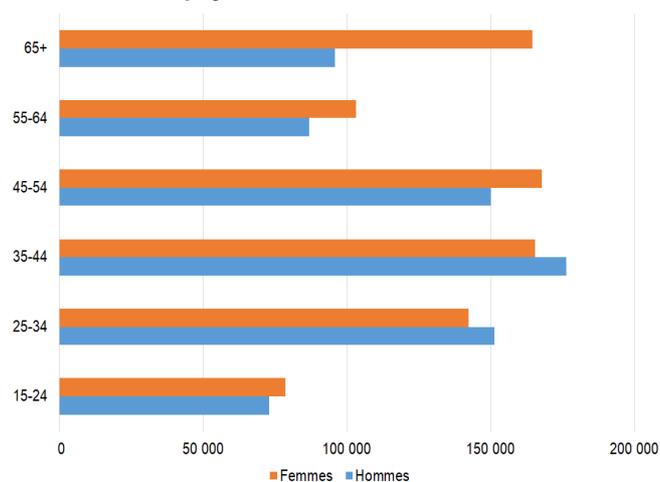
En 2015-2016, selon la Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), les femmes étaient légèrement plus nombreuses que les hommes au sein la population émigrée née en France : on comptait 53 % de femmes parmi les émigrés âgés de 15 ans et plus, ce qui est légèrement supérieur à leur part au sein de la population française (52 %). Du fait du différentiel d'espérance de vie, les femmes étaient largement surreprésentées parmi les émigrés âgés de 65 ans et plus (Graphique 5).

Au total, près des trois-quarts des émigrés adultes nés en France résidant dans les pays de l'OCDE étaient âgés de 25 à 64 ans. Comme c'est généralement le cas, par rapport à la structure par âge du pays d'origine, les tranches d'âge actif sont surreprésentées parmi les émigrés, tandis que les plus jeunes et les seniors sont sous-représentés : les 15-24 ans comptaient en effet pour seulement 10 % des émigrés adultes nés en France, alors qu'ils représentaient près de 15 % de la population adulte française ; de même, la part des plus de 65 ans parmi les émigrés était de 17 %, alors qu'elle était de 23 % dans la population adulte en France.

Parmi les principaux pays de destination, certains se

distinguent par la jeunesse relative de leur population d'émigrés nés en France : en 2015-2016, c'était par exemple le cas de l'Irlande, avec 21 % de 15-24 ans, du Royaume-Uni (19 %), ou du Japon (18 %). A *contrario*, les jeunes émigrés nés en France étaient très peu nombreux en Espagne et en Italie (3 % dans ces deux pays).

Graphique 5 : Répartition par âge et par genre des émigrés de 15 ans et plus nés en France résidant dans les pays de l'OCDE, 2015-2016

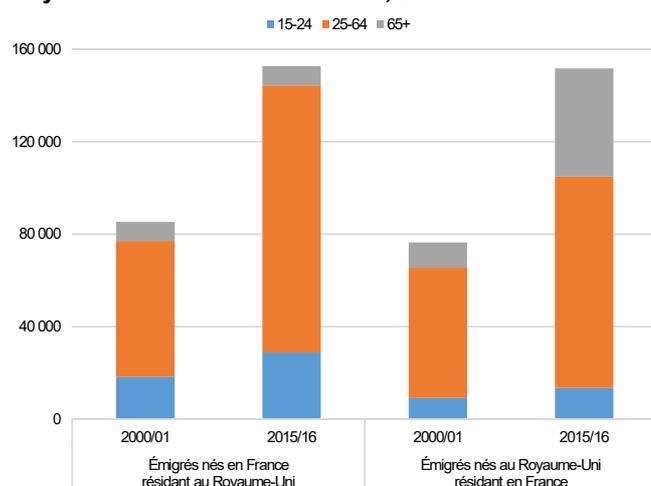


Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Encadré 2 : Les émigrés Français au Royaume-Uni, les émigrés Britanniques en France

Comme noté plus haut, le nombre d'émigrés nés en France résidant au Royaume-Uni a connu une très forte augmentation au cours des 15 dernières années (Tableau 1). C'est également le cas des émigrés nés au Royaume-Uni vivant en France : leur nombre a presque doublé entre 2000-2001 et 2015-2016 ; les deux communautés d'émigrés avaient alors un effectif quasiment identique d'environ 150 000 personnes. Toutefois, la distribution par âge de ces deux groupes d'émigrés a divergé au cours de cette période, en particulier en raison de la très forte augmentation du nombre d'émigrés britanniques de 65 ans et plus résidant en France, qui a plus que quadruplé, tandis que l'effectif de leurs homologues nés en France et vivant au Royaume-Uni est resté stable (Graphique 6).

Graphique 6 : Distribution par âge des émigrés nés en France résidant au Royaume-Uni et des émigrés nés au Royaume-Uni résidant en France, 2000-2001 et 2015-2016

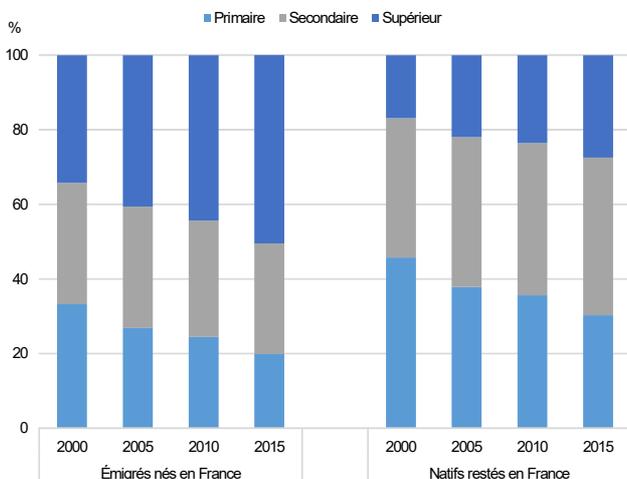


Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

La comparaison de la structure éducative des émigrés nés en France et des natifs n'ayant pas quitté le pays révèle que les émigrés sont en moyenne plus éduqués : en 2015-2016, la moitié des émigrés âgés de 15 ans et plus nés en France et résidant dans un autre pays de l'OCDE était titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % des natifs restés en France (Graphique 7). L'écart entre les deux groupes est similaire pour la tranche d'âge des 25-64 ans : parmi les émigrés de ce groupe, 58 % avaient un diplôme du supérieur, alors que ce n'était le cas que de 35 % des natifs restés en France. Cet écart entre les distributions d'éducation n'est donc pas dû à un effet de composition lié à la différence de structure par âge entre émigrés et non-émigrés.

De plus, au cours des 15 dernières années, cet écart entre les distributions de l'éducation des émigrés et des natifs restés en France s'est accentué : la part des diplômés du supérieur parmi les émigrés a augmenté de 16 points de pourcentage, alors qu'elle n'a augmenté que de 11 points de pourcentage parmi les non émigrés.

Graphique 7 : Évolution entre 2000-2001 et 2015-2016 de la distribution de l'éducation des émigrés nés en France et des natifs restés en France



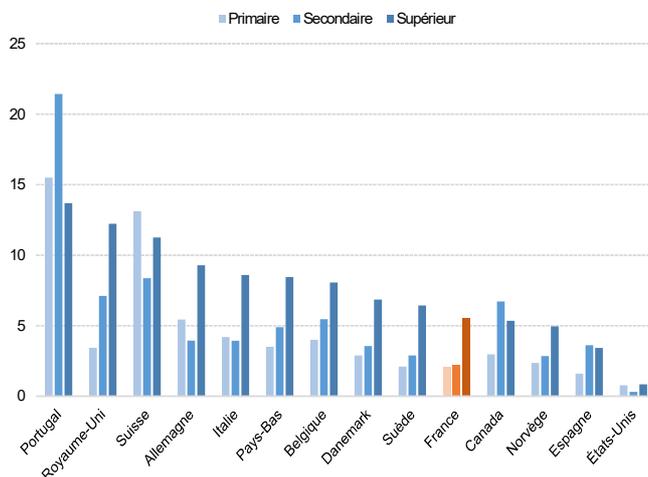
Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Note : Répartition par niveau d'éducation des individus nés en France et résidant dans un autre pays de l'OCDE (émigrés) ou restés dans leur pays d'origine (natifs), âgés de 15 ans et plus.

Au total près de 6 % des personnes nées en France et diplômées du supérieur résidaient en 2015-2016 dans un autre pays de l'OCDE, contre 2 % pour les personnes les moins éduquées. Cette forte sélection des émigrés par niveau d'éducation n'est pas propre à la France : dans de nombreux pays de l'OCDE, les taux d'émigration des diplômés du supérieur sont en effet plus élevés que les taux d'émigration des personnes

moins éduquées (Graphique 8). En comparaison internationale, comme noté précédemment, la France se caractérise toutefois de ce point de vue par des taux d'émigration globalement plus faibles que la plupart des autres pays de l'OCDE, et ce quel que soit le niveau d'éducation considéré.

Graphique 8 : Taux d'émigration par niveau d'éducation dans une sélection de pays de l'OCDE, 2015-2016

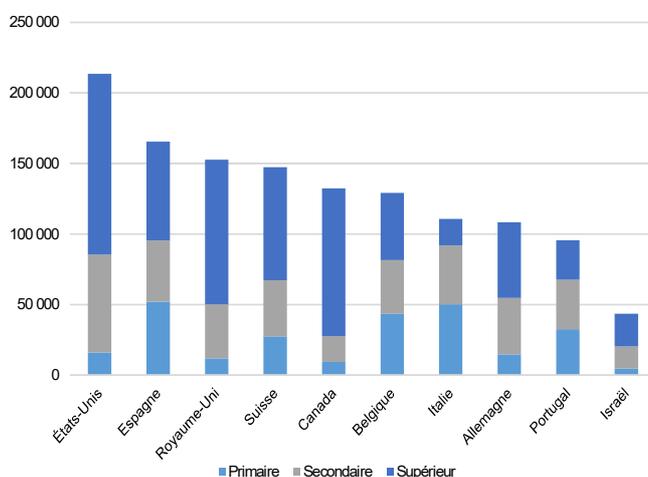


Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Note : Population âgée de 15 ans et plus par niveau d'éducation.

Ce résultat peut dénoter une moindre fuite des cerveaux depuis la France. Cependant, compte tenu de l'importance des motifs professionnels dans les projets individuels d'expatriation (Encadré 3), il peut aussi refléter une moindre insertion des jeunes diplômés français dans le marché mondial du travail et une mobilité internationale réduite des salariés français d'entreprises multinationales.

Graphique 9 : Nombre d'émigrés nés en France dans les 10 principaux pays de destination de l'OCDE, selon le niveau d'éducation, 2015-2016



Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

Note : Population âgée de 15 ans et plus par niveau d'éducation.

Parmi les émigrés nés en France, les diplômés du supérieur sont particulièrement surreprésentés dans quelques pays de résidence, tels que les États-Unis, le Canada ou le Royaume-Uni (Graphique 9). Les émigrés nés en France résidant en Espagne, en

Belgique ou en Allemagne présentent un niveau d'éducation plus équilibré, voire un niveau d'éducation moyen plus faible que celui des personnes restées en France dans le cas de l'Italie ou du Portugal, avec une faible proportion de diplômés du supérieur.

Encadré 3 : Les Français s'expatrient principalement pour des raisons professionnelles

Une enquête réalisée en février 2020 par la Banque Transatlantique auprès de plusieurs milliers de Français vivant à l'étranger a cherché à appréhender leurs motifs d'expatriation et à mesurer leur attachement à la France. Les résultats publiés n'ayant pas fait l'objet d'un redressement, ils ne peuvent donc pas être considérés comme représentatifs de la population des Français vivant à l'étranger et sont présentés à titre purement indicatif. Parmi les répondants, le choix de partir à l'étranger est motivé principalement par des raisons professionnelles. Trois motifs professionnels sont en effet cités parmi les cinq principales raisons d'expatriation : l'opportunité professionnelle (premier motif), le souhait de progresser professionnellement et/ou socialement (quatrième motif) et l'envie de bénéficier d'une rémunération plus élevée (cinquième motif). Les deux autres motifs cités fréquemment sont la famille ou le couple et la découverte d'une nouvelle culture.

Selon cette enquête, si la quasi-totalité des répondants indique être satisfaite de son expatriation – ce qui se traduit notamment par une expatriation plus longue que la durée prévue - ils n'en demeurent pas moins fortement attachés à leur pays d'origine et la plupart retourne régulièrement en France.

Source : Banque Transatlantique (en partenariat avec l'Union des Français de l'Étranger et Opinionway), Observatoire de l'expatriation, Note de synthèse, juin 2020.

Note : Enquête réalisée en février 2020 auprès de 200 000 Français vivant à l'étranger. Au total, environ 5 400 personnes ont validé leurs réponses, soit 2,7 % des personnes contactées.

5. Des émigrés aux activités diversifiées

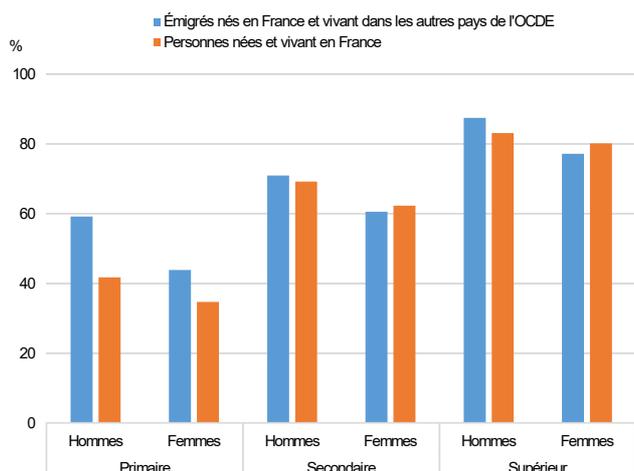
Les données publiées par l'OCDE sur les émigrés nés en France renseignent par ailleurs sur leur situation d'emploi à l'étranger. Le taux d'emploi global des émigrés nés en France et résidant dans les autres pays de l'OCDE était ainsi en 2015-2016 de 72 %, contre 64 % pour les natifs restés en France, des chiffres qui recouvrent de très fortes disparités selon le genre et le niveau d'éducation (Graphique 10).

Comme on peut s'y attendre, les émigrés et de leurs homologues restés en France ont des taux d'emploi plus élevés lorsqu'ils sont plus éduqués. Mais la position relative des deux groupes n'est pas la même : alors que les émigrés nés en France et ayant un niveau d'éducation faible ont généralement un taux d'emploi supérieur à leurs homologues restés en France, l'écart est en moyenne plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé. On note toutefois des contrastes importants entre les pays de destination. Ainsi, aux États-Unis et au Royaume-Uni, parmi les émigrés diplômés du supérieur nés en France, les hommes bénéficient d'un taux d'emploi plus élevé de plusieurs points comparé à celui de leurs

homologues restés en France, mais ce n'est pas le cas pour les femmes, qui sont bien plus souvent en emploi en France que dans ces deux pays. À l'inverse, au Canada, les taux d'emploi des émigrés diplômés du supérieur nés en France sont comparables à ceux de leurs homologues restés en France, quel que soit leur genre.

Au-delà de ces différences de taux d'emploi selon les pays de destination, il y a aussi des différences dans qui concernent les principales professions des émigrés nés en France (Graphique 11, Panel A). Ainsi, au Canada et en Allemagne, parmi les émigrés en emploi, environ 40 % ont une profession appartenant au groupe « Professions intellectuelles et scientifiques » de la Classification internationale des types de profession (CITP-08) ; cette proportion est également assez élevée parmi les émigrés résidant au Royaume-Uni (35 %), mais elle n'est que de 17 % parmi ceux qui vivent au Portugal et de 21 % pour ceux qui résident en Espagne. Par comparaison, parmi les personnes nées en France et n'ayant pas émigré, cette proportion est de 17 %.

Graphique 10 : Taux d'emploi des émigrés nés en France et résidant dans les autres pays de l'OCDE, comparés aux taux d'emploi des natifs restés en France, par niveau d'éducation et genre, 2015-2016



Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

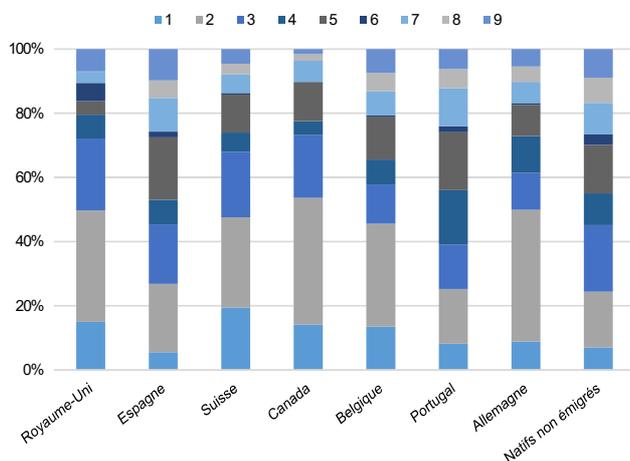
Une part significative de ces disparités est liée aux différences de distribution de l'éducation des émigrés nés en France entre les pays de destination évoquées précédemment, en particulier entre les pays du Nord et

du Sud de l'Europe. De fait, si on ne prend en compte que les individus ayant un niveau d'éducation élevé, les écarts sont bien moindres (Graphique 11, Panel B), même si la proportion d'individus occupant un emploi appartenant au groupe « Professions intellectuelles et scientifiques » reste inférieure chez les natifs non émigrés. Cette différence persistante indique que l'émigration vers un autre pays de l'OCDE peut être associée, pour les plus qualifiés, à une situation plus favorable d'un point de vue professionnel.

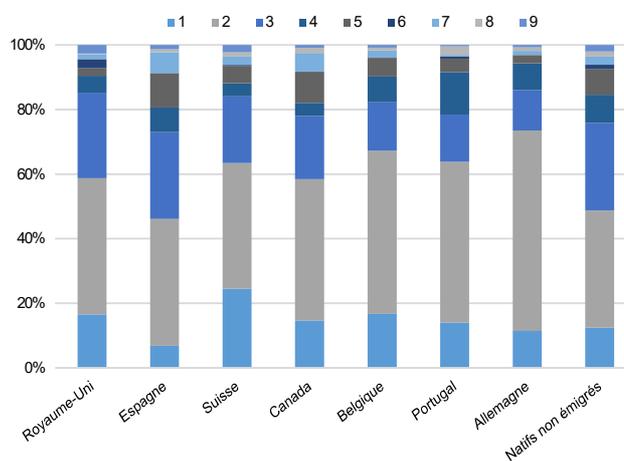
De fait, comparés à leurs homologues restés en France, les émigrés diplômés du supérieur sont en général moins touchés par le déclassement professionnel. Alors que près d'un quart des diplômés du supérieur nés et vivant en France occupent un emploi moyennement ou peu qualifié, cette proportion est plus faible dans plusieurs des principaux pays de destination, comme l'Allemagne (13 %), le Royaume-Uni (15 %), ou la Suisse (16 %). Elle reste toutefois importante en Espagne (27 %), au Canada (22 %) et au Portugal (22 %).

Graphique 11 : Distribution par groupes professionnels de l'emploi des émigrés nés en France et des natifs restés en France par pays de résidence, 2015/16

Panel A. Tous niveaux d'éducation



Panel B. Niveau d'éducation supérieur



Source : OCDE, Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE – DIOC.

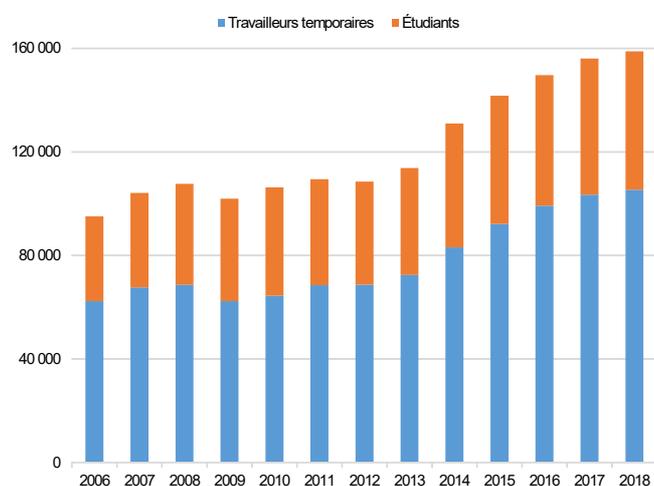
Note : Les définitions des groupes de la CIP-08 sont les suivantes : 0 : Professions militaires ; 1 : Directeurs, cadres de direction et gérants ; 2 : Professions intellectuelles et scientifiques ; 3 : Professions intermédiaires ; 4 : Employés de type administratif ; 5 : Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs ; 6 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; 7 : Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ; 8 : Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage ; 9 : Professions élémentaires (www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco08/index.htm).

Encadré 4 : L'émigration française vers les États-Unis

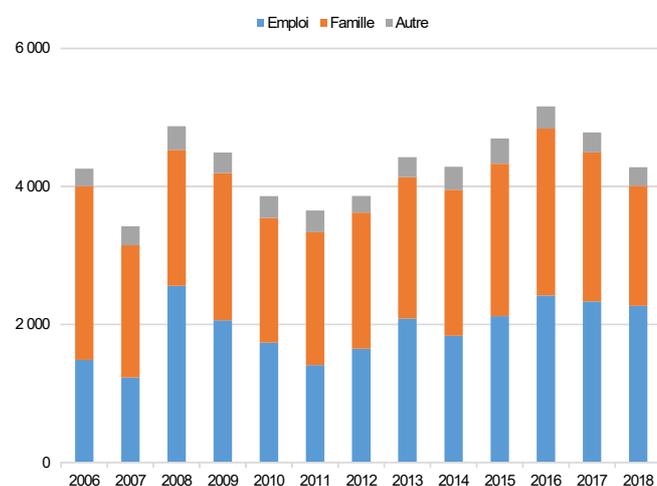
Les États-Unis sont la principale destination des émigrés français, avec plus de 200 000 personnes âgées de 15 ans et plus nées en France y résidant en 2015-2016. De fait, les flux de ressortissants français venant aux États-Unis à titre temporaire sont bien plus importants et en forte croissance au cours des dernières années, avec près de 160 000 personnes en 2018 (hors touristes, voyageurs d'affaires et diplomates). Parmi ceux-ci, on comptait environ 105 000 travailleurs temporaires (et leurs familles accompagnantes) et près de 55 000 étudiants en mobilité internationale ou échange (incluant leurs familles accompagnantes) (Graphique 12).

Pour autant, les flux de personnes nées en France et obtenant un statut de résident permanent vers États-Unis sont relativement modestes, avec environ 4 600 personnes par an en moyenne entre 2014 et 2018, répartis à peu près également entre les immigrés venus pour motifs professionnels (et leurs familles) et ceux venus pour motifs familiaux (membres de famille de citoyens américains ou de résidents étrangers) (Graphique 13).

Graphique 12 : Admissions de ressortissants français non-immigrants aux États-Unis pour motif d'emploi et pour études, 2006-2018



Graphique 13 : Personnes nées en France ayant obtenu le statut de résident permanent aux États-Unis, par catégorie d'admission, 2006-2018



Source : U.S. Department of Homeland Security, Yearbook of Immigration Statistics, www.dhs.gov/immigration-statistics/yearbook.

Note : Données portant sur les années fiscales (année fiscale T : du 1^{er} octobre T-1 au 30 septembre T).

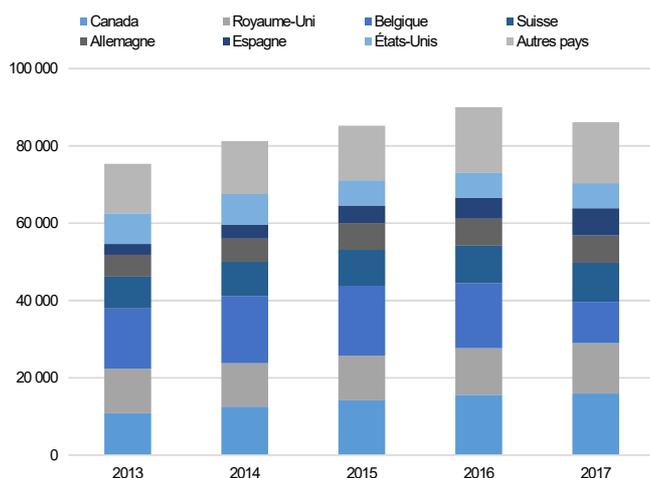
6. Les étudiants français à l'étranger

Alors que près de 900 000 émigrés nés en France travaillent dans d'autres pays de l'OCDE, près de 90 000 étudiants nés en France y étaient présents en 2017 pour effectuer tout ou partie de leur cursus d'enseignement supérieur. À l'image de l'émigration

française en général, le nombre d'étudiants français en mobilité internationale a progressé au cours des dernières années, puisqu'il n'était que de 75 000 en 2013 (Graphique 14)⁸.

(8) Au total, le ratio entre les étudiants en mobilité internationale et les étudiants inscrits en France s'élevait à environ 3 %. Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale reste toutefois très inférieur à celui des étudiants étrangers effectuant tout ou partie de leur cursus en France, qui s'élevait en 2017 à environ 258 000.

Graphique 14 : Principaux pays de destination des étudiants français en mobilité internationale, 2013-2017



Source : UNESCO, *International student mobility in tertiary education*⁹.

La mobilité internationale dans le cadre des études est souvent la première expérience d'émigration et les pays visités dans ce cadre peuvent devenir des pays d'accueil pérennes. Les pays de destination privilégiés par les étudiants peuvent donc renseigner en partie sur les tendances futures de l'émigration. En 2017, les dix

principaux pays de destination des étudiantes et étudiants français étaient le Canada (15 900 étudiants), le Royaume-Uni (13 100), la Belgique (10 600), et la Suisse (10 200), suivis par l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, les Pays-Bas, l'Italie et l'Australie.

Ces principaux pays de destination soulignent les préférences de proximité à la fois géographique et linguistique des étudiants français en mobilité internationale. La mobilité intra-européenne est en effet majoritaire, avec huit pays européens figurant parmi les dix premiers pays de destination. Les flux d'étudiants se dirigent également en grande partie vers des pays francophones, notamment le Canada, la Belgique et la Suisse.

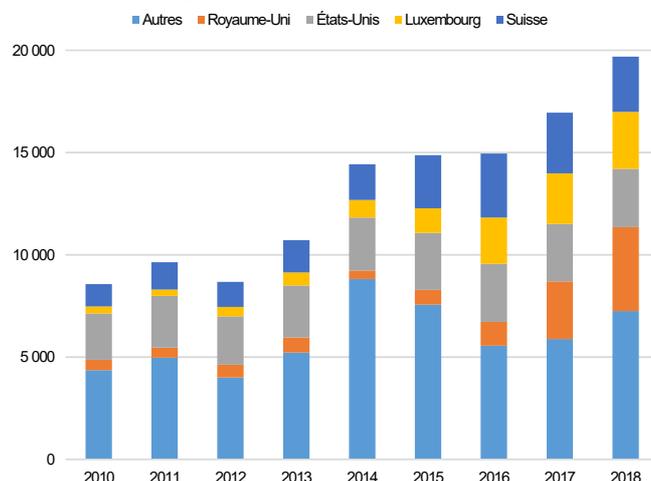
Les données disponibles pour les dernières années indiquent une évolution des destinations des étudiants français. On note ainsi une baisse de près d'un tiers des départs vers la Belgique entre 2013 et 2017. Cette diminution est compensée par la croissance du nombre d'étudiants séjournant au Canada, au Royaume-Uni et en Suisse.

7. Les naturalisations des Français à l'étranger

Alors que la mobilité étudiante peut être la première étape d'un parcours migratoire ultérieur, l'acquisition de la nationalité du pays de destination est un marqueur fort de la durabilité de l'expatriation et d'un engagement vis-à-vis du pays de résidence. Dans le même temps, l'acquisition de la nationalité du pays de destination n'annonce pas nécessairement d'un desserrement des liens avec le pays d'origine, car l'acquisition de la double nationalité peut faciliter les allers-retours.

Alors que le nombre de naturalisations de Français à l'étranger était auparavant assez faible – environ 8 000 par an au début des années 2010 – les dernières années sont caractérisées par une augmentation significative : en 2018, près de 20 000 Français ont acquis la nationalité d'un autre pays de l'OCDE (Graphique 15).

Graphique 15 : Naturalisations de Français dans quelques pays de l'OCDE, 2010-2018



Source : OCDE, *International Migration Database*.

Cette augmentation s'explique notamment par l'accroissement de la population expatriée mais peut aussi être imputable à des événements extérieurs. Ainsi, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne explique sans doute en partie l'accroissement des naturalisations de Français outre-manche, de 500 en

(9) UNESCO Institute for Statistics (2020), *International student mobility in tertiary education*, <http://data.uis.unesco.org>.

2010 à plus 4 000 en 2018. Les évolutions observées en Suisse et au Luxembourg, avec respectivement une multiplication par 2,5 et 8 en neuf ans, sont aussi particulièrement remarquables. Les demandes de naturalisation enregistrées par le Luxembourg seraient

plus généralement en hausse, particulièrement depuis l'introduction de la double nationalité en 2008¹⁰. Au cours de la même période on observe par ailleurs un doublement des naturalisations au Canada (3 800 en 2018) et en Allemagne (900).

8. Conclusion

L'augmentation de l'émigration depuis la France au cours des dernières années est significative. Dans un contexte d'internationalisation et d'interdépendance croissante des économies, cet accroissement n'est pas surprenant et il concerne la plupart des pays du monde.

Bien que la France reste pour l'instant un des pays de l'OCDE où le taux d'émigration est parmi les plus faibles, un certain rattrapage est en cours et les évolutions récentes posent la question d'un éventuel changement plus profond dans les prochaines années.

Le contexte de la pandémie de Covid-19 et de la récession mondiale qui lui est associée ajoute naturellement un niveau d'incertitude. Comme ailleurs,

les perspectives d'émigration des Français et leurs choix de destination sont susceptibles d'être profondément altérés, au moins à court terme, par les conditions sanitaires ou les restrictions de voyage. À moyen terme, nombre d'émigrés français verront leur situation économique se détériorer et devront peut-être réviser leurs choix de pays de résidence.

Comprendre et anticiper ces évolutions nécessite d'approfondir l'analyse de l'émigration française. Au-delà des tendances globales de l'émigration française, il est en effet nécessaire de prendre en compte la diversité et la complexité des motifs d'émigration, des parcours migratoires et de leur temporalité.

(10) La majorité des demandes de naturalisations luxembourgeoises émaneraient d'ailleurs de Français non-résidents, d'après les statistiques officielles.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances,
et de la Relance
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Agnès Bénassy-Quéré

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Décembre 2020

N° 274 Vulnérabilité des approvisionnements français et européens

Christophe Bonneau, Mounira Nakaa

N° 273 Contribution de la destruction créatrice aux gains de productivité en France

Clémentine David, Romain Faquet, Chakir Rachiq

N° 272 Les déterminants économiques des crises sociales en Amérique latine

Colette Debever

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTrésor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.